

Varennnes

Décharge et maintenue de noblesse (1700)

Jacques de Varennnes, écuyer, sieur de Condat, est maintenu dans sa noblesse par Louis Bechameil de Nointel, intendant de Bretagne, le 4 septembre 1700 à Rennes.

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hotel, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne.

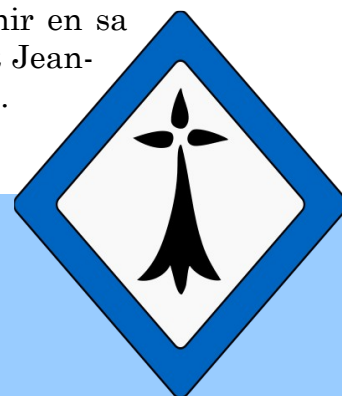
Entre messire Charles de la Cour de Beauval chargé par Sa Majesté de l'exécution de sa declaration du 4 septembre 1696 concernant la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, poursuite et diligence de Maître Henry Gras fondé de sa procuration en cette province demandeur en assignation du 17 aoust 1697 d'une part.

Et Jacques de Varennnes, écuyer, sr de Condat, demeurant en la ville, évêché et ressort de Rennes deffendeur d'autre.

[p. 566] Veu la declaration dud. jour 4 septembre 1696, l'arrest du conseil rendu pour l'exécution d'icelle le 26 fevrier 1697, l'exploit d'assignation donné devant nous le 17 aoust 1697 à la requeste dud. de Beauval aud. Jacques de Varennnes de Condat, pour représenter les titres en vertu desquels il a pris la qualité d'écuyer, si non et à faute de ce estre condamné aux peines portées par lad. declaration.

Acte de comparution et declaration fait à notre greffe le 17 décembre aud. an 1697 par led. de Candat de soutenir la qualité d'écuyer, comme fils de Sabastien [*sic*]de Varennnes, mort revestu d'une charge de conseiller secretaire du roi audiancier en la chancellerie prés le parlement de Bretagne, et de porter pour armes *d'azur à trois chardons d'or, deux et un.*

Induction des actes et titres dud. de Candat par laquelle il concluct à ce qu'il nous plaise le decharger de lad. assignation et le maintenir en sa noblesse, ensemble Guillaume de Varennnes, sr de Mouchaud, et Jean-Xavier de Varennnes, sr de Vacan, ses freres et leurs descendants.



Contrat d'acquest fait le 25 novembre 1681 d'une charge de secretaire du roy audiancier en la chancellerie du parlement de Bretagne par nobles gens Jacques et Jean Varennes, srs de Candat et de Chaillou, pour et au nom de noble homme Sebastien de Varennes, le 9 janvier 1682.

Extrait mortuaire du 27 novembre 1685 de Sebastien de Varennes, écuyer, secretaire du roi, legalisé [p. 567] par les juges de La Chaize-Dieu.

Copie collationnée du contract de vente faite le 7 janvier 1686 de la charge de conseiller secretaire du roy possédée cy devant par Sebastien Varennes écuyer, à noble homme Leonard Dumans, par Jacques Varennes, sr de Condat, fils dud. Sebastien.

Extraits baptistaires des 9 juin 1655 et 18 septembre 1661 desd. Guillaume et Jean-Xavier de Varennes, fils dud. Sebastien de Varennes et de damoiselle Philippe Belletier, legalisés par le juge de La Chaize-Dieu.

Proces verbal dressé le 16 juillet 1698 par le sieur Beschart, alloüé du presidial de Rennes, notre subdelegué, de la representation desdites pieces et titres dont il a donné acte pour en estre pris communication par led. de Beauval.

Contredits par luy fournis les 19 septembre et 14 decembre 1699, et 17 octobre aud. an 1699, 6 et 26 dud. mois de janvier.

Tout consideré.

Nous, commissaire susdit, faisant droit sur l'instance, et ayant egard a la representation desd. Titres, avons dechargé et dechargeons led. Jacques de Varennes, sr de Condat, de l'assignation à luy donnée devant nous le 17 aoust 1697 à la requeste dud. de Beauval, en consequence le maintenons et gardons en la qualité de noble et d'écuyer, ensemble ses descendants nés et à naître en legitime mariage, ordonnons qu'il jouïra des privileges et exemptions attribuées aux autres gentilshommes du royaume tant [p. 568] qu'il ne fera acte derogeant à noblesse, et sera inscrit dans le catalogue des nobles de la province de Bretagne qui sera par nous envoyé au Conseil conformement à l'arrest du 26 fevrier 1697.

Fait à Rennes le quatrième septembre mil sept cent.

Signé Bechameil.

